



Le centre de tri départemental vous informe



ALLIER TRI est née de la volonté de cinq collectivités¹ de l'Allier de travailler ensemble afin de conserver la maîtrise d'ouvrage publique pour le tri des déchets ménagers sur le département. Allier Tri, société publique locale, porte le projet depuis 2016. Le centre de tri départemental est en service depuis le 1^{er} mai 2019, sur la commune de Chézy. L'exploitation est confiée à IHOL, filiale de VEOLIA, depuis le 1^{er} mars 2020 pour une durée de six ans.

¹Les cinq collectivités sont SICTOM de Cérilly, SICTOM Nord Allier, SICTOM Sud Allier, SICTOM de la Région Montluçonnaise et Vichy Communauté.

ALLIER TRI EN CHIFFRES EN 2020

TONNAGES ENTRÉS

Collecte sélective : 21 396 tonnes de déchets triés
Cartons : 1 223 tonnes

Soit près de 63Kg/habitant !

TONNAGES SORTIS

19 716 tonnes de déchets triés ont été envoyés en filières de recyclage, dont 12 723 t (*) de papier/cartonnettes et 2 330 t (**) de plastiques rigides (bouteilles, bidons, flacons, barquettes, pots de yaourts ...)

3 070 t de refus de tri envoyés en valorisation énergétique à Bayet.

**Soit une économie de
(*) 18 000 t de bois et 600 000 m³ d'eau
(**) 1 631 t de pétrole brut**

Le tonnage expédié, pour recyclage ou valorisation énergétique, est supérieur à l'entrant car il restait des déchets de 2019.

REFUS DE TRI

Plus de 3 000 tonnes de déchets entrés au centre de tri n'auraient pas dû s'y trouver : c'est **14%** de l'entrant ! A titre d'exemple, nous avons trouvé des pots de peinture, des pièces de voiture, des jouets en plastique, des masques ou des gants ! Ces refus peuvent représenter un danger pour les agents de tri comme pour les machines. Ces déchets ne doivent pas être mis dans la poubelle jaune (sacs, colonnes ou bacs).

Les chiffres sont encourageants mais il est possible d'améliorer la qualité du tri en évitant ces erreurs, en étant vigilant à ce que nous jetons.

INDICATEURS DE COÛTS

Pour le tri des déchets, ALLIER TRI a rémunéré l'exploitant à hauteur de 1 539 181€ HT. A cela s'ajoutent des coûts de transport et de traitement des refus de tri (424 186 € HT).

Ces coûts sont en partie couverts par la reprise des matières triées, même si en 2020 les prix de rachat étaient inférieurs à la normale. Vos emballages et papiers sont des matières premières pour les industriels : ils fabriquent de nouveaux objets avec, c'est le recyclage.

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?
Adoptez le réflexe : www.consignesdetri.fr





Le centre de tri
départemental vous invite



Savez-vous ce que deviennent vos emballages et papiers une fois collectés ?

Pour le savoir venez visiter le centre de tri départemental sur le site de Chézy aux dates et horaires suivants :

2021

Mercredi 29 Septembre à 14h30
Jeudi 30 Septembre à 10h
Samedi 2 Octobre à 9h30, 11h30, 14h30, 16h
Lundi 4 Octobre à 14h30
Mercredi 6 Octobre à 10h
Vendredi 8 Octobre à 10h

Venez nous rendre visite !

Sur le site de Chézy



Inscription obligatoire au 04 23 10 16 20

Du 6 septembre au 6 octobre 2021, du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 12h

Pass sanitaire et masque obligatoires.

Petit mémo. C'est quoi un emballage ?

Un emballage vous permet d'amener le produit que vous souhaitez consommer jusqu'à chez vous, de le protéger et le conditionner (exemple du dentifrice : le tube vous permet d'avoir la pâte de dentifrice chez vous, le tube est donc l'emballage qui doit être jeté, une fois vide dans la poubelle jaune).

Faux ami : si 100% des papiers se trient, ce n'est pas le cas des serviettes et nappes en papier ni du papier peint qui sont à jeter en ordures ménagères.

100%
DES EMBALLAGES
ET DES PAPIERS
SE TRIENT

Pour suivre toute l'actualité, n'hésitez pas à aimer la page Facebook Allier Tri !



ALLIER TRI - RD779 - Lieu-dit «Prends-y-garde» - 03230 CHÉZY • Tél. 04 23 10 16 20 - allier-tri@orange.fr

Directrice de publication : Jackie RENAUD - Mis en page par ITZO GRAPHIX - Dépôt légal : septembre 2021 - Achevé d'imprimer en septembre 2021